

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

22 septembre 2021

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi vingt-deuxième jour du mois de septembre deux mille vingt-et-un (22-09-2021) à compter de vingt heures (20 h) à la salle Armand Marchand située au 375, rue Adrien Belisle à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Sesena, maire suppléant de Grandes-Piles;

Était absent :

- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 21-09-162

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2021;
- Adoption des comptes à payer;
- Correspondance;
- Embauche d'un étudiant pour la période d'été 2021;
- Prolongation du contrat de Madame Mia Delisle;

- Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional :
Adoption des recommandations du comité technique;
 - Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
Adoption du cadre de vitalisation;
Adoption des recommandations du comité technique;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Autorisation de signer une entente de partenariat 2021-2022 avec la Chambre de commerce de Mékinac;
- Autorisation de signer une convention de mandat relatif au service de mentorat et de codéveloppement pour la région de Mékinac;
- Autorisation de signer un contrat de service pour le service de téléphonie et d'internet de la MRC;
- Adoption du règlement 2021-181 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;
- Renouvellement du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2021 à 2024 : désignation de l'agglomération de la ville de La Tuque pour administrer les sommes consenties pour la Mauricie;
- Demande d'intervention dans le cours d'eau Durocher dans la municipalité de Saint-Séverin;
- Varia :
 - Motion de félicitation pour le 75^e anniversaire du Camp Lac-en-Coeur;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du procès-verbal de la séance du 18 août 2021

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 18 août 2021 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 21—09-163

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par madame Lise Roy-Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août 2021.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

MRC DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (6 semaines) 168 811.93

Déplacement des employés (es) 2 836.86

Fournisseurs de biens et services

Telus	165.28
Telus mobilité	206.29
Xittel (téléphone)	652.26
Distribut'eau Plus	58.50
RREMQ	14 363.99
La Capitale	11 634.59
Xérox Canada	171.35
Service de paie Desjardins	244.37
Monsieur Marcel Perron	1 623.92
Fournitures de bureau Denis	1 600.38
Servitech inc. - contrat mensuel - dépôt rôle	12 077.83
Ôze publicité	71.86
Retraite Québec	103.57
Syndicat des employés	2 560.84
Association des directeurs généraux des MRC du Québec	488.64
Enercycle (collecte, enfouissement, vidange fosses, quote-part)	409 268.52
Association des gestionnaires régionaux des cours d'eau du Qc	546.13
Centre bureautique Mauricie inc.	82.87
Hydro-Québec	909.64
Petite Caisse	682.15
CCG - Cartographie des talus	4 880.69
Quadient Canada Ltée	896.12
Visa	
Informatique ingénierie	2 051.26
Publications du Qc - ingénierie	106.14
BNQ - ingénierie	210.00
Registre foncier	11.00
Déplacement accueil	495.18
Facebook pub	45.99
Roadpost Canada	47.20
Direction de la Gestion du fonds du MERN	280.00
9124-0028 Québec Inc. MicroGest Informatique	558.60
Lafrance et Trudel 2005 inc.	43.41
Novago Coopérative	6.88
Purolator	53.91

Centre de services scolaire de l'Énergie	5 368.91
Entreprises de distribution Denis Samson	294.47
Municipalité de Saint-Adelphe - redis. Colle. Selective 2020	20 967.00
Municipalité de Grandes-Piles - redist. Coll. Selective 2020	9 782.00
Municipalité de Hérouxville - redist. Coll. Selective 2020	29 214.00
Micromedica	452.72
GRH Services conseils	3 707.94
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac-redist. Coll. Selec 2020	6 755.00
Municipalité de Sainte-Thècle - redist. coll. selective 2020	53 560.00
TGV Net - Installation Hérouxville	7 339.01
Municipalité de Saint-Séverin-Redist. coll. selective 2020	18 445.00
Daniel Durocher inc. - entretien conformité MMQ	228.60
Ville de Saint-Tite - Permis agrandi. - redist. coll selective 2020	80 736.00
Municipalité de Lac-aux-Sables-redist. Coll selective 2020	28 380.00
Total fournisseurs :	<u>732 430.01</u>

Accueil et Nouveaux arrivants

Carrefour Emploi Mékinac	479.13
Rose Pétale	48.05
Total Accueil et nouveaux arrivants :	<u>527.18</u>

Fonds région ruralité volet 2

Maison Gilles-Carle - FRR2	25 000.00
Municipalité Hérouxville - Parc bigénérationnel	17 070.00
Total FRR2 :	<u>42 070.00</u>

Développement économique

Icimédias	1 708.53
Nouvelliste	1 000.00
Total Développement économique :	<u>2 708.53</u>

FLI/FLS

Acceo solutions FLI	160.93
Acceo solutions FLS	140.33
Acceo solutions FLI COVID	120.70
Total FLI/FLS :	<u>421.96</u>

Promotion Touristique

Tourisme Mauricie - Cotisation 2021-2022	487.21
--	--------

Total Tourisme : 487.21

Campagne automnale

Village du Bûcheron	201.21
---------------------	--------

Bad Boy Designe - affiche	135.67
---------------------------	--------

Michel Lemay - cachet chanson	1 000.00
-------------------------------	----------

Baptiste Prud'homme - cachet musique	1 500.00
--------------------------------------	----------

Café aux Cinq Sœurs	1 036.68
---------------------	----------

Total Campagne automnale: 3 873.56

Programme de rénovation de l'habitat

Service d'aide à l'habitation	1 060.07
-------------------------------	----------

Programme Réno-Région C04010 PRR0100 -Grandes-Piles	12 000.00
---	-----------

Total Rénovation de l'habitat : 13 060.07

Baux de villégiature

Association sportive du Zec Gros Brochet	15 000.00
--	-----------

Municipalité de St-Roch-de-Mékinac	26 200.00
------------------------------------	-----------

Harnois Énergies	120.03
------------------	--------

Total Baux de villégiature : 41 320.03

Cour municipale

Coopérative d'informatique municipale	4 369.05
---------------------------------------	----------

Ministre des Finances	12 024.00
-----------------------	-----------

SAAQ	45.00
------	-------

Municipalité de Lac-aux-Sables-remb. Amendes	1 395.00
--	----------

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban-remb. Amendes	537.17
---	--------

Bavac	1 166.00
-------	----------

Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac - remb. Amendes	582.00
---	--------

Municipalité de Saint-Séverin - remb. Amendes	150.00
---	--------

Municipalité de Sainte-Thècle - remb. Amendes	1 121.00
---	----------

Ville de Saint-Tite - Remb amendes	7 897.00
------------------------------------	----------

Municipalité de Trois-Rives - Remb. Amendes	10 438.00
---	-----------

Municipalité de Hérouxville - remb. Amendes	2 000.00
Remboursement trop perçu amendes	181.00
Municipalité Hérouxville - retrait vente pour taxes	2 397.62
Municipalité de Grandes-Piles - remb. Amendes	562.00
Municipalité de Saint-Adelphe - remb. Amendes	1 515.00
TNO de Mékinac - remb. Amendes	316.32
PG Solutions Inc.	13 988.63

Total Cour municipale : _____ 60 684.79

Grand total : _____ 1 069 232.13

PARC INDUSTRIEL

Hydro-Québec	15.00
--------------	-------

Total Parc industriel : _____ 15.00

TNO DE MÉKINAC

Groupe Signalisation	3 621.57
Les Machineries lourdes W St-Arnault	3 599.90
MRC de Mékinac - vidange de fosses	5 410.00

Total TNO : _____ 12 631.47

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) _____ 843.12

Rémunération des maires _____ 9 903.25

Fournisseurs de biens et services

Boulangerie Germain	220.01
Xittel (téléphone)	652.14
Xittel (internet)	609.37
Distribut'eau Plus	39.00
Xerox	305.65
RREMQ	13 874.79
Androïde	16 716.16
Purolator	24.02

Carl Jutras (remb formation)	908.30
------------------------------	--------

Total fournisseurs : 33 349.44

FLI/FLS

Pub Pruneau - FLI Relève	17 500.00
--------------------------	-----------

Pub Pruneau - FLI	8 750.00
-------------------	----------

Pub Pruneau - FLS	8 750.00
-------------------	----------

Total FLI/FLS : 35 000.00

Fonds région ruralité 2 (FRR2)

Pub Pruneau	10 000.00
-------------	-----------

Consortium en développement social de la Mauricie	10 000.00
---	-----------

Total FDT/FRR2 : 20 000.00

Activité de loisir/culture

Municipalité de Lac-aux-Sables	850.00
--------------------------------	--------

Total Loisir/Culture : 850.00

Cour municipale

Remboursement amendes :

Municipalité de Trois-Rives	1 828.00
-----------------------------	----------

Ville de St-Tite	6 715.00
------------------	----------

Municipalité de Ste-Thècle	771.00
----------------------------	--------

Municipalité de St-Séverin	900.00
----------------------------	--------

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	200.00
---	--------

Municipalité de Lac-aux-Sables	1 337.00
--------------------------------	----------

Municipalité de Hérouxville	2 077.00
-----------------------------	----------

Municipalité de Grandes-Piles	197.00
-------------------------------	--------

Municipalité de St-Adelphe	1 780.00
----------------------------	----------

TNO de la MRC de Mékinac	955.32
--------------------------	--------

Total Cour municipale : 16 760.32

Grand total : 116 706.13

TNO DE MÉKINAC

Remboursement de taxes 4698_91_9708

884.74

Total TNO : 884.74

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 22 septembre 2021.

Nathalie Groleau
Secrétaire-trésorière

Re 21-09-164

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 22 septembre 2021 totalisant 1 185 938.26 \$ pour la MRC, 15 \$ pour le parc industriel régional et de 13 516.21 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

Correspondance

La secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs nous informe que le ministère versera la somme de 675 000 \$ pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 à la région de la Mauricie, dans le cadre du PADP;
- Invitation de la Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie à une activité sous la présidence d'honneur de madame Louise Lacoursière qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain;

Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie : Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de monsieur Claude Trudel, président de la Table de concertation des aînés et des retraités de la Mauricie (La Table);

CONSIDÉRANT que La Table organise pour la Journée internationale des Aînés, en collaboration avec plusieurs partenaires, une activité enrichissante et divertissante sous la présidence d'honneur de madame Louise Lacoursière;

Re 21-09-165

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'octroyer une somme de 500 \$ pour l'organisation de l'évènement qui aura lieu le 1^{er} octobre prochain.

- Adopté à l'unanimité -

- La résidence Les Jardins du Campanile nous invite à une marche pour la maison Aline Chrétien et demande notre participation financière;
- Correspondance de Yohan Perron, directeur général intérimaire de FQCQ concernant une plainte concernant un sentier aménagé par le Club Mékinac sur une terre agricole propriété de Culture Dolbec et ce, afin de conserver les droits de passage;

Appui à la fédération québécoise des clubs quads pour la préservation des sentiers actuels de VTT

CONSIDÉRANT que la FQCQ a reçu en date du 1er juin 2021, une demande des résidents du rang Cylien de Notre-Dame-de-Montauban de déplacer le sentier de VTT du Club Quad de Mékinac passant dans leur rang;

CONSIDÉRANT que les résidents du rang Cylien proposent un autre tracé situé sur un terrain privé traversant le rang Cylien à l'entrée en continuant sur les terres privées longeant la route 367 puis suivre les champs et après, soit passé sur le pont de la route 367 ou passé sur le pont qui est en place pour les motoneiges;

CONSIDÉRANT que dans le nouveau tracé proposé, l'alternative de passer sur le pont de la 367 présente un indice de danger d'accident très élevé pour la sécurité non seulement des usagers des sentiers de VTT mais aussi des usagers de la route 367 compte tenu a) de l'achalandage élevé sur la route 367 b) que ce pont est situé au bas d'une pente très abrupte sur la route 367 avec visibilité réduite et d'une courbe très prononcée;

CONSIDÉRANT l'expérience passée démontrant que l'on doit privilégier l'accès aux voies publiques lorsque c'est possible tel le rang Cylien plutôt que les terrains privés où les propriétaires peuvent interdire à tout moment le droit de passage accordé au Club Quad de Mékinac, lequel demeure avant tout un privilège et non un droit absolu de circulation peu importe les investissements ou améliorations faits par le passé sur leur terre par le Club Quad de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le Club Quad de Mékinac s'est fait retirer par le passé des droits de passage sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban et ce, à au moins à deux (2) reprises par des propriétaires dont des investissements substantiels avaient été réalisés sur leurs propriétés;

CONSIDÉRANT que **le maintien des segments de réseau de sentiers de VTT circulant légalement sur les voies publiques est essentiel et primordial** pour éviter d'augmenter la vulnérabilité des Clubs de Quadistes s'ils sont modifiés pour être dirigés d'aller sur des terrains privés;

CONSIDÉRANT les ressources financières limitées du Club Quad Mékinac pour l'entretien de leur réseau de sentiers;

CONSIDÉRANT que le travail d'entretien des sentiers, d'aménagement d'infrastructures additionnelles, etc., requis pour la circulation sécuritaire des usagers de VTT est réalisé bénévolement par les adeptes de cette activité;

CONSIDÉRANT que le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban assure le lien entre le réseau de sentiers de VTT provenant de la région 03 de la Capitale Nationale (Québec) et celui de la région 04 de la Mauricie et du Centre de Québec;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées économiques liées au passage des adeptes de VTT sur le territoire des municipalités de la MRC de Mékinac pour le maintien de leurs services de proximité;

CONSIDÉRANT l'importance des retombées touristiques pour le développement de la municipalité et de la région ;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est l'une des MRC présentant l'un des indices de dévitalisation les plus élevés dans la Province de Québec;

Re 21-09-166

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac appuie la position adoptée par la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et par la Fédération québécoise des Clubs Quad et que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à Mme Sonia Lebel, Présidente du Conseil du Trésor et députée de Champlain, M. Jean Boulet, ministre de la Solidarité responsable de la Mauricie et député de Trois-Rivières, Mme Isabelle Charest ministre des Loisirs et des Sports.

- Résolution de la MRC des Maskoutains concernant l'appel de projets dans le cadre du soutien aux plans de développement de communautés nourricières;

Appui à la MRC des Maskoutains : Appel de projets – Soutien aux plans de développement de communautés nourricières

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-08-305 de la MRC des Maskoutains adoptée lors d'une séance ordinaire le 18 août dernier;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac est solidaire des revendications soulevées dans ladite résolution;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a lancé un second appel de projets à l'intention des municipalités, des regroupements de municipalités, des arrondissements et des communautés autochtones afin qu'ils soumettent des projets pour la réalisation de Plans de développement de communautés nourricières;

CONSIDÉRANT que les porteurs de projet dont les propositions seront retenues pourront profiter d'une aide financière pouvant atteindre 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT les organismes admissibles peuvent soumettre leurs projets d'ici le 24 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que, selon le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, les MRC du Québec ne sont pas admissibles à ce programme, le tout tel qu'il appert du courriel transmis au commissaire au développement agricole et agroalimentaire

par l'équipe PDCN du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec le 2 août 2021;

Re 21-09-167

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

- De demander au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec de revoir sa position vis-à-vis l'appel de projets pour le soutien aux plans de développement de communautés nourricières afin de permettre aux MRC d'être admissibles au programme;

- Adopté à l'unanimité -

- Correspondance de l'association des proches aidants de l'Énergie qui nous remercie de notre contribution à la maison Gilles Carle;

- Adopté à l'unanimité -

Dépôt de la correspondance

Re 21-09-168

Madame Lise Roy-Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives, propose, appuyée par monsieur Michel Sesena, maire suppléant de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

Embauche d'un étudiant pour la période d'été 2021

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC a choisi d'installer des bornes d'information touristique dans la MRC plutôt que d'opérer un bureau d'accueil touristique;

CONSIDÉRANT le retard sur l'installation de ces bornes;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire de la promotion touristique durant la période estivale;

CONSIDÉRANT que le Village Kapibouska accueille plusieurs visiteurs chaque vendredi soir;

Re 21-09-169

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser l'embauche d'un étudiant à raison de 4h par semaine, le vendredi soir pendant 13 semaines et ce au salaire minimum, soit 13.50 \$ / h.

- Adopté à l'unanimité -

Prolongation du contrat de Madame Mia Delisle

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-05-83 concernant l'embauche de madame Mia Delisle à titre d'agente à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants;

CONSIDÉRANT que madame Delisle malgré la reprise de ses études à l'université d'Ottawa, a quelques heures de disponibles par semaine pour soutenir le travail de madame Grenier, coordonnatrice à l'accueil et à l'intégration des nouveaux arrivants;

Re 21-09-170

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de prolonger le contrat de madame Mia Delisle à raison d'un maximum de 10 heures par semaine au taux horaire de 18 \$.

- Adopté à l'unanimité -

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 2 – Soutien à compétence de développement local et régional : Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité technique du FRR – Volet 2, relatives aux investissements dans le cadre de la politique de soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie du FRR – Volet 2;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-09-171

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'entériner les décisions du comité pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente :

Création d'une nouvelle zone de pratique FRR-R-21-21

Club de golf Le St-Rémi

20 640 \$ ou maximum de 67% des coûts : FRR-Volet 2 régional

Actions Mékinac j'achète FRR-R-21-22

Chambre de commerce Mékinac

60 265\$ pour 3 ans : FRR-Volet 2 régional

- Adopté à l'unanimité -

Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption du cadre de vitalisation

CONSIDÉRANT l'entente de vitalisation signé avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) donnant droit à des sommes supplémentaires par le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4);

CONSIDÉRANT le besoin d'établir des bases normées d'utilisation et d'attribution financière;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre en place un cadre de vitalisation par ladite entente;

CONSIDÉRANT la présentation du cadre de vitalisation et de ses composants au Conseil des maires;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vitalisation de la MRC de Mékinac d'adopter le cadre tel que proposé;

Re 21-09-172

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu d'adopter le cadre de vitalisation 2020-2024, tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

Volet 4 – Soutien à la vitalisation : Adoption des recommandations du comité technique

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT le désir de la MRC de Mékinac de mettre en place une bonification de l'offre de transport disponible sur son territoire;

CONSIDÉRANT le partenariat potentiel avec Service Québec;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-09-173

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par madame Lise Roy Guillemette, mairesse suppléante de Trois-Rives et il est résolu d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac:

Transport Mékinac-Shawinigan FRR-V4-21-02

MRC de Mékinac

40 000 \$

- Adopté à l'unanimité -

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 20 septembre 2021, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 21-09-174

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

COOP de solidarité St-Adelphe

Maximum 3 000\$ ou 50% des frais admissibles FRR entreprises privées-soutien aux entreprises;

Gestion MBLP inc.

7 500\$ FLI et 7 500\$ FLS;

Simon Lafrance (Houblonnière Lupulus)

10 000 \$ FRR-Entreprises privées (démarrage);

10 000 \$ FLI;

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer une entente de partenariat 2021-2022 avec la Chambre de commerce de Mékinac

CONSIDÉRANT la demande de partenariat financier de la Chambre de commerce de Mékinac;

Re 21-09-175

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que la MRC de Mékinac s'engage à participer financièrement à la hauteur de 6 175 \$ pour la période du 1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022, le tout aux conditions convenues entre les parties et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente à cet effet.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer une convention de mandat relatif au service de mentorat et de codéveloppement pour la région de Mékinac

CONSIDÉRANT qu'il est généralement reconnu qu'au Québec plus de 35 % des nouvelles entreprises ne dépassent pas le cap des cinq premières années d'existence, et pas plus de 20 % de celles-ci ne dépassent le cap des dix années d'activités;

CONSIDÉRANT que le manque d'expérience en gestion est souvent une des causes de l'arrêt des activités d'exploitation des nouvelles entreprises;

CONSIDÉRANT l'importance de favoriser la relève dans les entreprises existantes et sortir les entrepreneurs de leur isolement;

CONSIDÉRANT qu'à la lumière des résultats du programme mis en place par la Fondation de l'entrepreneurship (Réseau Mentorat) et de l'association québécoise de codéveloppement professionnel, il est démontré que le mentorat et le codéveloppement contribuent significativement à la consolidation et à l'expansion des entreprises participantes à ces services;

CONSIDÉRANT que la SADC de la Vallée de la Batiscan (SADC) et la MRC de Mékinac (MRC) désirent offrir aux entreprises qu'elles desservent sur le territoire de Mékinac des services de mentorat et de codéveloppement;

CONSIDÉRANT que plusieurs gestionnaires et entrepreneurs actifs ou retraités sont disponibles et désirent accompagner bénévolement des entrepreneurs dans leur développement comme dirigeant, contribuant ainsi à développer le rapport intergénérationnel;

CONSIDÉRANT que la Zone entrepreneuriale a développé une expertise de pointe dans la gestion et l'offre de service de mentorat et de codéveloppement auprès de la clientèle desservie par la SADC et la MRC;

CONSIDÉRANT que le service de mentorat et de codéveloppement contribue à augmenter le taux de survie et le taux de croissance des entreprises, et de ce fait, favoriser le développement économique de la région;

CONSIDÉRANT que la SADC et la MRC désirent confier à la Zone entrepreneuriale le mandat d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement pour la clientèle desservie par la SADC et la MRC;

Re 21-09-176

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le conseil de la MRC de Mékinac :

- De confier à la Zone entrepreneuriale le pouvoir d'offrir, en son nom, des services de mentorat et de codéveloppement destinés à la clientèle desservie par la SADC et la MRC;
- De s'engager à verser la somme de 3 750 \$ à Zone entrepreneuriale;
- D'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale de la MRC de Mékinac à signer la convention de mandat relative au service de mentorat et de codéveloppement pour la région de Mékinac avec la Zone entrepreneuriale.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer un contrat de service pour le service de téléphonie et d'internet de la MRC

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Adoption du règlement 2021-181 relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

CONSIDÉRANT que l'article 1026 du Code municipal permet au conseil de la MRC, par règlement, de fixer toute autre date pour la vente des immeubles;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 5-82 fixait la date de la vente au deuxième (2^e) jeudi du mois d'avril;

CONSIDÉRANT que pour des fins administratives il est souhaitable de changer la date de la vente des immeubles;

CONSIDÉRANT que l'avis de motion ainsi qu'un projet de règlement a été déposé et présenté à la séance du 18 août 2021;

Re 21-09-177

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu à l'unanimité que ce conseil adopte le règlement numéro 2021-181, intitulé : « Règlement relatif au changement de la date de la tenue de la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes », et il est, par ce règlement, statué et décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 : Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

ARTICLE 2 : La date de la tenue de la vente pour défaut de paiement de taxes est fixée au deuxième jeudi du mois de juin de chaque année ;

ARTICLE 3 : Le présent règlement abroge et remplace le règlement numéro 5-82 et toutes les dispositions antérieures incompatibles avec le présent règlement;

ARTICLE 4 : Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

- Adopté à l'unanimité -

Renouvellement du programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour la période 2021 à 2024 : Désignation de l'agglomération de la ville de La Tuque pour administrer les sommes consenties pour la Mauricie

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de gestion du PADF 2018-2021 a pris fin le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT la lettre d'annonce du ministre Pierre Dufour en date du 24 août 2021 confirmant le renouvellement du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) pour les années 2021-2022, 2022-2023, et 2023-2024 à la région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a déjà annoncé son intention de poursuivre son soutien financier pour les mandats associés à la gestion et aux travaux de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) ainsi que pour permettre la réalisation de certaines interventions ciblées visant entre autres, l'aménagement forestier et la voirie multiusage sur les terres publiques;

CONSIDÉRANT que les délégataires de l'entente pour la région de la Mauricie doivent désigner une Ville ou une MRC à titre de délégataire désignée qui agira comme interlocutrice unique auprès du MFFP pour la gestion de l'entente de délégation;

Re 21-09-178

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de nommer l'agglomération de La Tuque à titre de délégataire désignée concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts pour la région de la Mauricie et de nommer monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Mékinac comme signataires de l'Entente de délégation de gestion.

- Adopté à l'unanimité -

Demande d'intervention dans le cours d'eau Durocher dans la municipalité de Saint-Séverin

CONSIDÉRANT que Normand Trudel a signalé à la Municipalité de Saint-Séverin le 3 septembre 2021 qu'un entretien devait être fait pour permettre de rétablir l'écoulement normal des eaux du cours d'eau;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin a adopté le 10 mai 2021 la résolution 2021-05-45 pour autoriser la MRC à effectuer une demande d'entretien en son nom auprès du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin prévoit réaliser les travaux en conformité avec les plans des coupes longitudinales et transversales du MAPAQ, datant du 10 mars 1972. Les travaux devront rétablir le libre écoulement du cours d'eau en utilisant la méthode du tiers inférieur;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Séverin a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac

Re 21-09-179

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 278 mètres dans la Municipalité de Saint-Séverin;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la Municipalité de Saint-Séverin la gestion des travaux d'entretien du cours d'eau mentionné précédemment, en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;
- La Municipalité de Saint-Séverin s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

Motion de félicitation pour le 75^e anniversaire du Camp Lac-en-Cœur

CONSIDÉRANT que le Camp de vacances du Lac-en-cœur célèbre cette année 75 ans de présence active dans la communauté;

CONSIDÉRANT que depuis sa fondation, le Camp de vacances du Lac-en-cœur offre un camp accessible à tous avec des expériences uniques et éducatives qui a contribué à forger des souvenirs heureux de plusieurs enfants;

Re 21-09-180

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement proposé et il est résolu d'adopter une motion de félicitations à l'endroit du Camp de vacances du Lac-en-cœur pour leurs 75 ans d'existence.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Une personne présente et questionne le conseil.

Levée de l'assemblée

Re 21-09 -181

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de lever la séance à 20h30.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière